



Règlement du RUN & BIKE DU CAMPUS 2022

Article 1 – Lieu et horaires : Les courses se dérouleront le Samedi 19 Mars 2022. Les départs auront lieu au Campus des Valois (campus universitaire) à partir de 14h00 pour le 40km ; 15h00 pour le 20km et 16h00 pour le 7km.

Pour chacune des distances, les départs se dérouleront selon intervalle de temps défini en fonction du nombre d'équipes partantes.

Articles 2 - Conditions inscriptions :

- Par courrier, avant le 15 mars 2022 à : Amil Event 168 Rue de La Braconne – Le Breuil 16560 ANAIS Bulletin d'inscription + certificat médical / licence + chèque à l'ordre de SCCUC. Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- Sur internet avec paiement sécurisé sur : <https://amilevent-inscriptions.com/run-bike-campus-2022>

Le participant doit porter visiblement (sur le ventre), durant toute la compétition, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 3 - Documents obligatoires validant l'inscription : Bulletin d'inscription complété et signé, accompagné de :

- Pour les Run & Bike 20 et 40 km : Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée
- Pour le Run & Bike 7 km : une autorisation parentale pour les participants mineurs

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

D'un chèque du montant correspondant à l'ordre de SCCUC.

En fonction des conditions sanitaires à la date de l'événement, des documents spécifiques pourront être demandés (Pass Vaccinal... ?).

Article 4 – Tarifs :

40km = 32€ (soit 16€ par équipier) Distance ouverte à partir de 18 ans (2004)

20 km = 24€ (soit 12€ par équipier) Distance ouverte à partir de 16 ans (2005/2006)

7 km = 14€ (soit 7€ par équipier) Distance ouverte à partir de 8 ans (2013/2014)

Les bénéfices seront reversés à l'épicerie solidaire du SCCUC.

Article 5 – Circuits : les 3 distances de 7, 20 et 40 km sont des parcours empruntant à la fois des parties bitumées, des chemins, des routes goudronnées et des sentiers en forêt.
Les parcours ne permettent l'accueil des concurrents en fauteuil.

Article 6 – Matériels : Chaque équipe devra prendre le départ avec un vélo et un casque. Ce matériel ne pourra être mis à disposition par l'organisation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel.

Article 7 – Chronométrage : Le chronométrage sera effectué par nos soins.

Article 8 – Gestion de course – Pénalité : Pour terminer la course dans le respect des règles, les participants doivent poinçonner toutes les balises présentes sur leur parcours. Une vérification sera effectuée à l'arrivée. Toute équipe ne poinçonnant pas toutes les balises de leur parcours se verra infliger une pénalité de 10min, par balises non poinçonnée, sur leur temps final.

Article 9 - Cadeaux et Récompenses :

- Cadeau de bienvenue à chaque participant
- Récompenses pour les 3 premiers de chaque scratch Hommes / Femmes / Equipe mixte de chaque distance.

Article 10- Secours et Sécurité : Service de secours, Signaleurs sur les circuits.

Article 11 - Assurance :

- Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à la compagnie ALLIANZ Cabinet Guillaume Voisin 53 Rue de Saintes 16000 ANGOULEME. - Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

Article 12 – Divers, annulation, report :

Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé.

Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions sanitaires spécifiques ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

En cas d'annulation lors des 15 derniers jours avant la date de déroulement de l'épreuve, une étude sera effectuée afin de proposer un report ou un nouveau système d'organisation de l'épreuve. Dans le cas où aucune solution ne pourra être trouvée, le remboursement ne pourra pas être garanti à 100% en fonction des frais engagés.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants sur tous supports (papier, internet...), d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation. Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

RUN & BIKE DU CAMPUS 2022

Pour tous renseignements :

Sarl AMIL EVENT

Adresse : 168 rue de La Braconne - Le Breuil 16560 ANAIS

Téléphone : 07.52.06.61.67.

Email : amilevent16@gmail.com